

COMMUNIQUE N° 0002 CRTV/DG/DAF/DMA/SM DU 8 AVR 2024 PORTANT
PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°
001/DC/CRTV/CIPM/2024 DU 16 FEVRIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE
CARTES TELEPHONIQUES A LA CRTV - EXERCICE 2024.

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, l'entreprise MTN CAMEROON, 360 Rue Drouot Akwa BP 15574 Douala, tél. : 679 00 90 00 / 679 00 90 45, est déclarée attributaire de la Demande de Cotation n° 001/DC/CRTV/CIPM/2024 du 16 février 2024 pour la fourniture de cartes téléphoniques à la CRTV, exercice 2024, pour un montant TTC de F CFA 27 781 790 (vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-dix).

Les prestations objet de ladite Demande de Cotation seront exécutées dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Le présent communiqué tient lieu de main-levée des cautions de soumission pour ces derniers.

Le Directeur Général,


Charles NDONGO

Ampliations :

- ARMP ;
- Publication ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono.